

Vous voulez rendre vos campagnes de marketing direct plus attractives ?
Enrichir vos services SMS+ avec du multimédia ou de la vidéo ?

MMS - Multimedia Messaging System

Aussi pratique et convivial que le SMS, le MMS permet d'enrichir les messages textes en y intégrant des photos, des graphiques, des clips audio ou vocaux, et, grâce à la téléphonie haut débit, de la vidéo. Les capacités étendues des nouveaux téléphones mobiles multimédia facilitent l'échange de MMS : appareils photo et caméras numériques intégrés, menus conviviaux, volume de la mémoire, navigation...

Dans le cadre de l'offre SMS+, l'option MMS permet d'utiliser le format MMS dans toutes les interactions avec vos clients :

- vous envoyez un MMS (surtaxé ou non) à un client
- un client vous adresse un MMS (surtaxé ou non)

L'option MMS peut s'appliquer à toutes les offres du contrat SMS+.

Campagnes de marketing direct par MMS

Envoyez des slides show ou des vidéos à vos bases optimées et rendez votre campagne plus percutante.



Le MMS envoyé par un utilisateur

Proposez des services originaux à base de photos et profitez du développement du marché des contenus auto-produits (web 2.0).

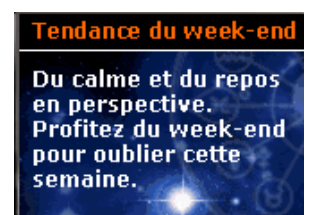


La fonction MMS permet de proposer nombre de nouveaux services :

- personnaliser un profil dans un chat,
- enrichir un blog,
- proposer des jeux concours basés sur l'envoi de photos,
- offrir des services ludiques basés sur les photos des utilisateurs (trucage de photos, morphing ...).

Livraison de contenu par MMS

Proposez un contenu plus attractif et améliorez la rentabilité de votre service.



Envoyer à vos clients des vidéos, des plans, des cartes, des photos ou des animations multimédia permet de rendre votre service plus attractif et de fidéliser vos clients.

Pour les services de micro-abonnement, l'envoi d'un MMS au lieu de 4 SMS MT permet d'améliorer votre rentabilité.

Conseils d'utilisation :

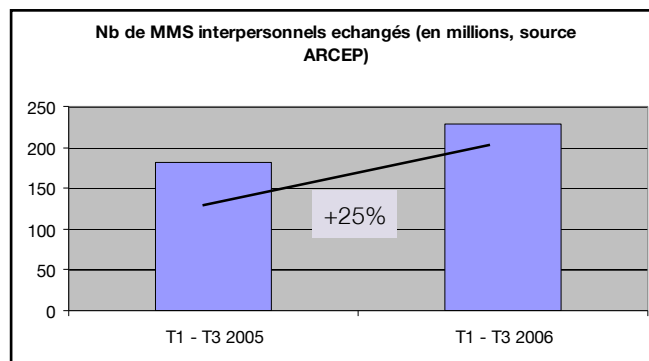
Orange met à votre disposition deux options pour faciliter le développement des services MMS, notamment dans le cadre de campagnes de marketing mobile :

- l'option 'rendering' (prochainement disponible) : Orange se charge d'adapter le MMS aux spécificités du terminal. En cas de non compatibilité MMS, le MMS non remis n'est pas facturé ;
- l'option 'push aliasé' (réservée à l'offre Light Push Pub) : cette option permet d'accéder à un outil de qualification de numéros opt-in. Cette qualification donne des informations sur la classe MMS, la classe vidéo et la compatibilité SMS cliquable ou Wap Push.

Le chiffre

262 millions de MMS interpersonnels échangés en France en 2005 (source : ARCEP).

En février 2007, 80% du parc des terminaux Wap/couleur d'Orange est compatible MMS.



A savoir :

Attention ! si vous êtes raccordé en direct aux plateformes d'Orange :

Dans le cadre d'un raccordement MMS, nous vous conseillons de vous renseigner sur les caractéristiques de votre "lien" en terme de débit pour prendre en compte le poids supplémentaire que représente un MMS (en moyenne de 50 kbits) par rapport à un SMS (150 octets). Nous vous invitons à prendre contact avec votre interlocuteur Orange Business Services (ex Transpac) pour demander une mise à jour de ce lien.

Pratique :

Les étapes nécessaires à la mise en œuvre d'un service SMS+ avec l'option MMS+ sont les suivantes :

- 1) Réservation d'un numéro court auprès de l'Association SMS+
- 2) Contractualisation avec Orange de l'offre SMS+ adaptée à vos besoins, en précisant bien que vous souhaitez bénéficier de l'option MMS
- 3) Raccordement à la plateforme d'Orange en direct ou en passant par un facilitateur déjà raccordé. Le site www.orangekiosque.com présente la liste des facilitateurs raccordés.
- 4) Développement de votre application SMS/MMS
- 5) Tests et lancement du service

Pour activer l'option MMS sur un service SMS+ existant, un avenant à votre contrat SMS+ sera nécessaire. Une fois le raccordement MMS réalisé, des tests techniques, puis fonctionnels, auront lieu pour vérifier le bon fonctionnement du canal MMS.

Coûts :

La mise en service d'un n° SMS+ avec l'option MMS+ n'implique pas de frais supplémentaires (680 € HT).

L'ajout de l'option MMS sur un numéro court existant est facturé 380 € HT.

Les MMS envoyés aux utilisateurs (MMS-MT) sont facturés entre 0,090 et 0,400 € HT l'unité en fonction de leur poids en Ko (pour plus de détails, voir la grille tarifaire de l'offre SMS+ dans les Conditions Générales de Vente SMS+).

Les documents de référence :

- Contrat SMS+ : Conditions Générales de vente et Conditions Spécifiques de l'offre adaptée à votre projet
- Guide de raccordement MMS
- Guide d'utilisation pour les technologies mobiles (SMIL)
- Guide d'utilisation de l'outil de qualification client (option push aliasé)